

# Le dossier

de la semaine



**Dans deux mois, le nouveau  
contrôle technique**

## **PLUS CHER, PLUS SÉVÈRE...** Comment passer au travers

Par Jean-Rémy  
Macchia



Le 20 mai prochain, le contrôle technique fait sa mue. Au menu, une sévérité accrue avec, au pire, un risque d'immobilisation sur-le-champ. Surtout, nombre d'anomalies qui passaient à l'as vont désormais entraîner des contre-visites. Serez-vous prêt ? Eviterez-vous le pire ? Notre enquête.



# Les 6 raisons de s'inquiéter

Depuis vingt-six ans qu'il existe, vous vous êtes sans doute fait au contrôle technique. Mais là, il va y avoir du changement. Et du vrai. Pas tant sur de nouveaux points de contrôle : il n'y en aura que huit de plus. Non, en fait, la différence se fera sur la sévérité des

appréciations. La quasi-totalité des anomalies vont désormais être évaluées selon leur degré de gravité (mineur, majeur, critique). Jusqu'ici, soit elles étaient juste signalées, soit elles vous valaient une contre-visite lorsqu'elles concernaient la sécurité. Cette plus grande

latitude d'interprétation et de sanction laissée à l'expertise du contrôleur se combine au chamboulement des niveaux de gravité. Avec de multiples requalifications conduisant à plus de sévérité, soit au total 467 raisons de se faire blackbouler.

## 1 La moitié des défauts mineurs deviennent "majeurs"

Les défaillances dites "mineures" – aujourd'hui juste mentionnées pour information, et donc sans obligation de réparation – sont en chute libre : il en restera 139, contre 230 à ce jour. Faites le calcul, c'est presque moitié moins de mineurs. Et autant de chances en moins d'échapper à la contre-visite.

## 2 Les anomalies dites "majeures" multipliées par deux

### DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

#### Procès-verbal - Page 1 Sur 1

Document(s) présenté(s) : Certificat d'immatriculation CE d'un véhicule étranger dont la rubrique K complétée  
Version du logiciel : C07.02

#### 1 - Défauts à corriger avec contre-visite : 5

- 1.3.1.1.1. PEDALE DU FREIN DE SERVICE : Déterioration importante
- 4.3.1.1.3. FEU DE POSITION : Absence ou détérioration importante AVD
- 4.3.2.1.3. FEU INDICATEUR DE DIRECTION (Y COMPRIS REPETITEURS) : Absence ou détérioration importante AVD
- 4.3.5.2.1. TROISIEME FEU-STOP : Anomalie de fonctionnement
- 5.2.2.3.1. AMORTISSEUR (Y COMPRIS ANCRAGES) : Défaut d'étanchéité ARD

#### 2 - Défauts à corriger sans contre-visite : 8

- 1.4.4.1.1. PLAQUETTE DE FREIN : Usure prononcée / détérioration AVG, AVD
- 3.3.1.1.1. ESSUIE-GLACE AV : Mauvais état
- 4.1.2.1.1. FEU ANTIBROUILLARD AV : Réglage trop haut G
- 5.3.2.2.4. PNEUMATIQUE : Pression anormale AVG, ARD, AVD, ARG
- 7.3.1.1.1. COUSSIN GONFLABLE : Déterioration et/ou témoin de mauvais

Elles étaient au nombre de 177, elles passent à 340. Une bonne partie vient de ce qui a été évoqué précédemment (des défauts mineurs requalifiés en majeurs), mais il y a aussi des nouveautés. Comme aujourd'hui, le constat de ces anomalies est assortie d'une obligation de réparation, dans un délai maximal de deux mois, avec contre-visite à la clé. Si votre voiture est âgée ou pas en très bon état, vous risquez plus que jamais de devoir faire face à des frais de remise en état élevés.

## 3 L'épouvantail : de nouveaux points "critiques" avec immobilisation

Il y en a 127. Ce sont les pires : le contrôleur pourra juger que votre monture présente un danger "critique", c'est-à-dire immédiat pour cause de détérioration ou d'usure excessives. De ce fait, il pourra la cataloguer "interdite de circulation" dès le soir même (le non-respect de cette interdiction étant sanctionné par un PV à 135 € en cas de contrôle policier). Dès lors, ne vous sera laissé que le temps de rallier un garage pour faire réparer ou déposer l'auto dans la journée. Ou de rentrer chez vous... Et vous aurez, comme aujourd'hui, deux mois de délai pour effectuer les réparations (pas évident sans avoir le droit de conduire l'auto...). Sur le fond, ce ne sont pas des défaillances spécifiques mais juste des anomalies (mineures ou majeures) arrivées à un niveau de dangerosité élevé qui feront que le contrôleur vous "disqualifie" sur-le-champ.

## 4 Les voitures même en bon état plus exposées



Si vous avez une voiture de moins de 10 ans et en bon état, le nouveau contrôle n'a, a priori, pas trop de quoi vous effrayer. Néanmoins, quelques pièges des nouvelles dispositions peuvent vous concerner (voir p. 42-44). Veillez surtout à ce que tous les niveaux soient faits et que des pièces d'usure telles que les plaquettes de frein ne soient pas en bout de course, même si votre auto vous paraît freiner super bien.

Si elle est déjà un peu âgée, avec un niveau d'usure assez avancé, là, vous risquez gros : elle peut être immobilisée dans les 24 heures et certaines anomalies risquent de la mener droit à la casse. Soit parce que cette voiture vieillissante sera difficilement réparable (rouille perforante, élément de suspension faussé...); soit parce qu'il y aura tant de choses à revoir que le jeu n'en vaudra plus la chandelle; soit encore parce que le coût d'une seule pièce majeure à remplacer atteindra quasiment le prix de l'auto.

## 5 Pneus, freins... vers deux fois plus de contre-visites !



Globalement, les points rendus les plus sensibles (et particulièrement visés) par le futur contrôle sont les éléments de structure (ce qui concerne surtout les voitures déjà anciennes) et le duo pneus-freinage. C'est là où les obligations de réparation avec contre-visites vont se multiplier. Et où les causes d'immobilisation seront nombreuses. Les professionnels de la branche

estiment que la part de voitures soumises à obligation de réparation risque de doubler : de 19 % aujourd'hui, elle pourrait passer à plus de 35 %.

## 6 Hausse des tarifs... et contre-visites payantes ?

Le futur examen sera plus long (45 minutes contre 30 aujourd'hui), et donc plus cher. On s'attend à ce que le tarif classique passe de 65-70 € à près de 80 €. Il se murmure par ailleurs que les contre-visites, souvent gratuites, deviendraient payantes car plus chronophages pour le contrôleur. Encore 10 à 15 € à ajouter. Mais, répétons-le, le gros souci viendra des obligations de réparation pour des défauts aujourd'hui classés "mineurs". Sur une auto un peu âgée, sans grosse valeur résiduelle, on hésitera... ou l'on sera contraint d'en acheter une autre.



### CE QUI VA CHANGER



Contre-visite



Immobilisation

# Les pièges du futur contrôle

Les exigences se renforcent, et de nombreuses anomalies vont vous obliger à réparer. Certaines s

## Pare-brise



### ■ Fissure ou altération du verre

Ce défaut vaut déjà une contre-visite aujourd'hui, surtout si l'altération se situe dans le champ de vision du conducteur. Nouveauté, si vous avez, dans la zone de balayage des essuie-glaces, des fissures de plus de 30 cm, plusieurs impacts de plus de 3 cm ou un impact de plus de 5 cm, ou encore des bulles dans le verre, vous ne pourrez plus rouler. Faites changer le pare-brise avant : l'assurance le prend en charge.

## Essuie-glaces et lave-glace



### ■ Mauvais état des balais

### ■ Lave-glace inopérant

Deux points sur lesquels vous n'avez pas d'obligation de réparer pour l'instant. Mais qui passeront en contre-visite si le défaut est marqué : balai déchiré sur plus de 20 % de sa longueur, lave-glace en rade ou simplement "à sec"... Gare donc : si votre bocal est vide, ce sera contre-visite. Ça fait cher le bidon !

## Batterie



### ■ Mauvaise fixation avec risque de court-circuit

Ce n'est pas un point soumis à contre-visite. Ça le deviendra. Méfiance si la batterie est juste posée sur son socle : vous êtes bon pour revenir.

## Fuite



### ■ Fuite d'huile ou de tout autre fluide (carburant, liquide de batterie, de refroidissement...)

La notion de fuite est revue : si le bas moteur ou la boîte de vitesses sont juste gras, aucun problème. Pour qu'une fuite soit sanctionnée d'une contre-visite, il faudra qu'il y ait un goutte-à-goutte régulier. Et si elle est plus importante (risque pour la sécurité des usagers ou atteinte à l'environnement), ce sera la grosse punition.

## Pneus



### ■ Indice de charge non respecté

### ■ Forte usure ou altération

### ■ Frottement



Jusqu'ici, côté capacité, seul l'indice de vitesse non conforme amenait à une contre-visite. Désormais, l'indice de charge aussi. Mais ce n'est pas tout... Si l'un des deux indices est très insuffisant pour l'utilisation réelle de l'auto ; si un pneu est usé au-delà du témoin d'usure ou très endommagé (grosse hernie, déchirure, partie usée à la corde...) ou risque de frotter contre la carrosserie, ce sera arrêt immédiat. Inutile de présenter votre auto avec de tels défauts.

## Siège conducteur



### ■ Mauvaise fixation

La sévérité monte d'un cran : si le siège n'est pas immobile, il faudra faire réparer. Pire, s'il ne tient pas son réglage (blocage avant-arrière) ou si le dossier ne reste pas en place, c'est mise à pied sous 24 heures.

## Témoins au tableau de bord



### ■ ABS, ESP, airbag, ceinture de sécurité

C'est tout nouveau ! Les anomalies d'ABS, ESP, airbags et prétensionneurs de ceinture indiquées par un voyant allumé vont désormais déboucher sur une obligation de réparation. Si c'est juste un capteur à changer, ça va. Mais pour un calculateur d'ABS, ça peut coûter plus de 1 000 €, et même jusqu'à 3 500 € !

## Bruit



### ■ Bruit du moteur excessif

Nouveau également : quelle qu'en soit la cause (échappement, mécanique), un bruit moteur trop important va vous recaler.



## Freins



### ■ Usure des disques et des plaquettes

### ■ Frottement ou mauvais état d'un flexible de frein

### ■ Mauvais état ou fixation du maître-cylindre



### ■ Fuite (tuyau, raccord, étrier...) si qualité du freinage réduite

Auparavant, le niveau d'usure des plaquettes et des disques n'était pas évalué. Là, lorsque la cote mini est atteinte, c'est contre-visite. Et si votre sécurité est menacée, dans l'immédiat ou dans un futur proche, c'est l'immobilisation. Par exemple pour plaquettes ou disques très usés, fuite ou très mauvais état d'un flexible de frein, manque d'étanchéité d'un tuyau rigide, maître-cylindre défectueux ou non étanche... Examinez ou faites vérifier leur état et leur niveau d'usure avant le contrôle.

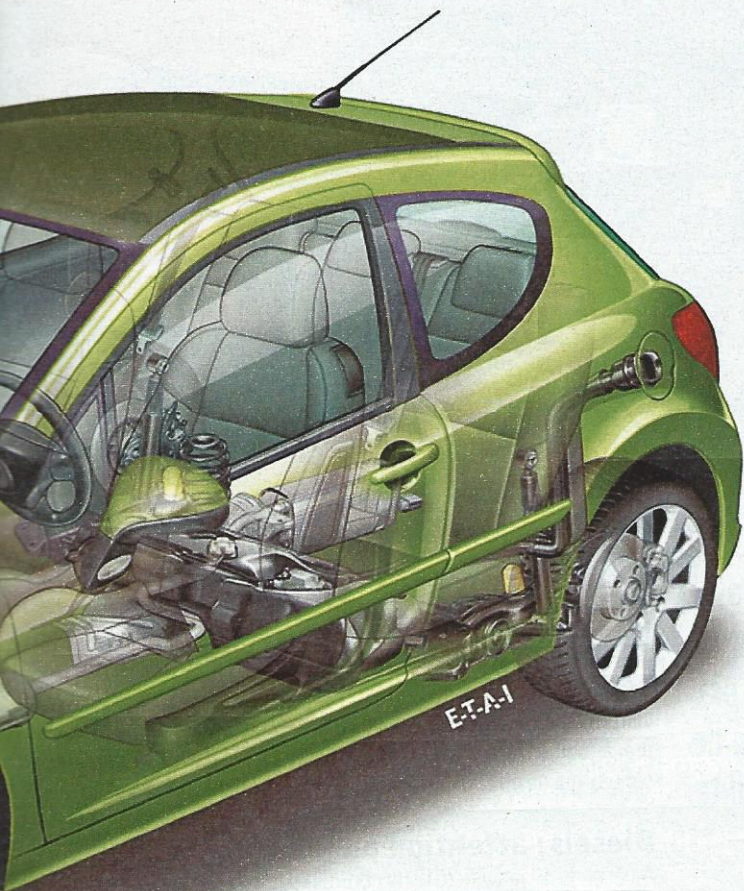


# ce vous faites pas avoir

attendues, et pourraient même vous immobiliser. Voici les plus courantes. A ne pas négliger donc.

## Rétroviseurs

- **Mal fixés ou carrément absents**  
Un rétro ou miroir mal fixé, rafistolé ou manquant est déjà un défaut majeur, avec obligation de réparation. Ne vous hasardez pas à bricoler l'attache du miroir à la suite d'un accrochage si un contrôle technique est en vue ! Après le 20 mai, en cas d'absence de plus d'un élément (rétro ou miroir), c'est l'immobilisation. Rare certes, mais bon à savoir.



**Avec quasi 200 défauts en plus, sortir intact du nouveau contrôle technique va devenir coton !**

## Frein à main

- **Course du levier excessive**
- **Efficacité insuffisante**  
La course trop longue du levier vous oblige désormais à une réparation, tout comme un manque d'efficacité. Et si cette efficacité s'avère fortement insuffisante, c'est terminus, tout le monde descend !

## Echappement et pollution

- **Modification de l'équipement d'origine**  
Sévérité accrue si un équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux. La chasse au "défapage sauvage" est désormais ouverte. A noter, cela s'intensifiera encore côté émissions de fumée (voir p. 44).

## Pédale de frein

- **Forte usure ou absence de caoutchouc ou d'antidérapant**
- **Course trop grande ou réserve de course insuffisante**  
Ces points passent de simple observation à obligation de réparation. Attention aux caoutchoucs trop usés ou aux picots en relief sur une pédale alu : ils doivent être présents. Sinon, il faudra la remplacer.

## Feux stop

- **Dysfonctionnement total**  
Là, si aucun stop ne fonctionne, vous passez directement dans la catégorie "lourde peine" : voiture immobilisée.

## Châssis, essieux

- **Corrosion sur la structure de l'auto, déformation d'élément**
- **Essieu fêlé, déformé, ou mal fixé/modifié si stabilité perturbée**  
Durcissement ici aussi. Jusqu'ici, seules la corrosion ou la déformation d'éléments de suspension imposaient une réparation. Demain, tout élément structurel sera concerné : longerons, plancher, berceau moteur. L'état des soudures sera également examiné. Beaucoup de "vieilles bagnoles" risquent de partir à la casse (réparation trop coûteuse) ! Surtout si les altérations sont importantes. Là, vous encourez l'immobilisation. Même punition pour les deux essieux, avec arrêt immédiat si la stabilité de l'auto est perturbée (menace sur la tenue de route).

## On n'oublie pas les grands classiques...

Les défauts déjà connus pour vous recaler au contrôle restent bien sûr présents. Ne vous laissez pas coincer par ces faiblesses, qui sont parfois de petits riens, faciles à rectifier par vous-même avant de présenter l'auto.

- **Amortisseurs**: fuite importante.
- **Ceintures**: mauvais fonctionnement.
- **Eclairage/signalisation**: ampoule HS, réglage trop haut (codes/phares), plastique troué (laisse voir l'ampoule), couleur modifiée et non conforme, mauvaise fixation.
- **Pare-brise**: fissure dans le champ de vision du conducteur.
- **Plaque d'immatriculation**: mal attachée, avec des signes illisibles ou, à l'arrière, non éclairée.
- **Pneus**: usure au témoin, LA première cause de contre-visite.
- **Pollution**: taux excessif de monoxyde de carbone, fumées noires.
- **Rétroviseurs**: mal fixés, rafistolés, manquants, miroir fissuré...
- **Vitres**: surteintage excessif.



# Raisonnez malin, nos conseils



## Vous le sentez moyen ? Devancez l'échéance

C'est 100 % légal. Votre auto vous semble tangente, vous n'avez pas envie de payer plus ? Si votre prochain rendez-vous au contrôle doit se faire après le 20 mai, sachez que vous avez le droit d'y aller avant la date butoir. On ne peut vous le refuser, et c'est d'ailleurs courant (et obligatoire) lorsqu'on revend sa voiture.

## Le contrôle actuel est moins contraignant, mais gare...

Pas la peine de vous faire un dessin avec tout ce qui a été évoqué ci-avant. Le contrôle actuel est moins long, moins cher et sans risque d'immobilisation immédiate. Mais attention : en cas de contre-visite, il faut que les réparations soient faites AVANT le 20 mai fatidique ! Sinon, il faudrait repasser intégralement le contrôle... au nouveau format !

## Anticiper le contrôle, bien avant le 20 mai, c'est la solution de la tranquillité

## Pré-contrôle : pourquoi pas

Avec ce durcissement des règles, et le risque de se voir immobiliser, mieux vaudra être sûr de sa voiture... avant d'y passer. Faites le tour de toutes les choses qui peuvent vous recaler : essuie-glaces, lave-glace, fixation de la batterie (liste sur les sites Legifrance.gouv.fr et Utac-otc.com)... Si vous doutez, faites passer à votre voiture un pré-contrôle gratuit (promos fréquentes...). Une bonne précaution, mais à condition que ce soit auprès d'un professionnel sérieux qui ne vous prescrive pas des réparations inutiles.

## Diesels : attention au jeu du faux Fap

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le contrôle des fumées se durcira. Le test d'opacité à l'échappement se fera avec des accélérations plus sévères. Le résultat à obtenir dépendra de la valeur d'homologation de votre voiture, laquelle est (évidemment !) au top. Voilà qui va affecter les diesels à Fap, s'il est plus ou moins bouché. Et, rappelez-vous, s'il est neutralisé ou retiré et remplacé par un discret "creux", la mesure à l'opacimètre ne laissera aucune chance au transgresseur.

## → Prise de rendez-vous : adoptez la bonne tactique !

■ **Dès aujourd'hui** : l'échéance de mai arrive, il est probable que nombre d'automobilistes décident de passer avec l'ancien système (l'actuel, donc). D'où risque d'embouteillage dans le mois précédant le 20 mai. Aussi, un conseil, prenez rendez-vous dès maintenant.

■ **Après le 20 mai** : si vous suspectez des défaillances critiques avec risque

d'immobilisation, prenez rendez-vous au contrôle plutôt le matin. Vous aurez plus de temps pour vous retourner et apporter l'auto dans un garage qui l'accepte. Car, après minuit, vous n'aurez plus le droit de rouler !

■ **Visez les plans "heures creuses discount"** Sur internet, vous pouvez trouver des contrôles techniques moins chers. Ces sites

visitent les centres et les créneaux horaires les plus avantageux proposés par des centres ayant des heures creuses à combler (Controletechniquegratuit.com, Cteasy.com, Ct-malin.com, Moncontroletechnique.fr, Simplauto.com). Vous pouvez gagner jusqu'à 40% sur le prix de la visite. Certains réseaux proposent aussi sur leur site des ventes flash